



Le 8 octobre 2021- FL/PK

## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 16 JUIN 2021

Le conseil syndical de l'Association Syndicale Autorisée du Parc s'est réuni le mercredi 16 juin 2021, à 20h30, dans la salle Wagrez, au siège de l'association, sous la présidence de Monsieur Christian MARC, doyen d'âge et ensuite sous la présidence de François LEJEALLE, élu président lors de cette séance.

### PRESENTS :

**LEJEALLE François** (président), **GANZEL Nathalie** (vice-président), **ALRIC Philippe** (syndic), **BUTEL Patricia** (syndic), **CERTAIN Frédéric** (syndic), **CHIOZZI Jean-Jacques** (syndic), **CREVOISIER Joël** (syndic), **DELMAS Frédéric** (syndic), **LIEBAERT Pierre** (syndic suppléant), **MARC Christian** (syndic), **MARNIQUET Sabine** (syndic), **PASSEDOUET Nathalie** (syndic), **POTTIER Jean-Luc** (syndic), **GODAERT Serge** (maire-adjoint) et **KOPELIANSKIS Claude** (maire-adjoint)

00 °° 00

*A la suite des élections du 15 juin 2021 pour le renouvellement par tiers des membres du conseil, Monsieur Christian MARC, doyen d'âge, préside le début de la séance conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts approuvés par arrêté préfectoral n°122/DRCL/2008 du 20 mars 2008.*

Le quorum (au moins sept syndics présents ou représentés) étant dépassé, Monsieur Christian MARC déclare la séance ouverte à 20h35.

### I – Approbation des projets de compte rendu

Le projet de compte rendu de la réunion du conseil syndical du mardi 2 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.



Madame Nathalie PASSEDOUET est élue pour un mandat de 4 ans.

Sont élus en tant que syndics suppléants : Madame Patricia BUTEL et Monsieur Pierre LIEBAERT.

### **Résultats des votes - Approbation du rapport financier**

Total de voix pour le vote : 68 442 voix (*voix enregistrées à l'émargement, ayant le droit de voter*)

Voix exprimées : 68 219 voix (99.67 %)  
- Pour : 67 862 (99.48 %)  
- Contre : 80 (0.11%)  
- Nulles : 168 (0.25%)  
- Blanc : 109 (0.16%)

Le rapport ayant recueilli 99,48% des voix, est approuvé.

## **II. Résultat des votes suite à l'assemblée extraordinaire du 15 juin 2021**

Nombre de rôles émis : 3 278 totalisant 200 000 voix  
Quorum enregistré : 104 524 voix

N.B : l'écart de voix enregistrées entre l'assemblée ordinaire et l'assemblée extraordinaire s'explique par les pouvoirs renvoyés en amont au bureau de l'ASP : certains associés n'ont renvoyé qu'un seul des deux coupons ce qui a créé cet écart de voix d'une assemblée à l'autre.

Retrait pour le vote :

- 2 743 (pouvoirs reçus hors délai, c'est-à-dire après le 10 juin)
- 32 487 (France Galop, au-delà des 10 000 voix – art.12 des Statuts)

### **Résultats des votes - Approbation des nouveaux Statuts**

En application de l'article 39 de l'ordonnance 2004-632 les modifications des statuts ci-jointes ont été soumises au vote de l'assemblée des propriétaires réunie en session extraordinaire à cet effet.



Un document présentant la nouvelle rédaction proposée comparée à l'ancienne avait été envoyé avec la convocation à chaque membre. Après explications et débat, le président a demandé à l'ensemble des participants de voter à l'aide du bulletin mis à leur disposition en précisant s'ils sont favorables (mention « pour » non rayée) ou défavorables (mention « contre » non rayée) aux modifications proposées.

Total de voix pour le vote : 69 294 voix (*voix enregistrées à l'émargement, ayant le droit de voter*)

Voix exprimées : 68 725 voix (99.18 %)

- Pour : 58 233 (84.74 %)
- Contre : 10 455 (15,21%)

Dont 2 bulletins où les deux mentions écrites « *pour et contre* » étaient rayées et sur lesquels la mention « *contre* » a été inscrite à la main. Comme mentionné dans les procès-verbaux signés par les 3 assesseurs.

- Blanc : 37 (0,05%)

Les nouveaux statuts ayant recueilli 84,74% des voix, sont approuvés.

### **Résultats des votes - Proposition « Jacques Myard »**

M. Jacques MYARD, Maire de Maisons-Laffitte a suggéré un amendement à la proposition de statuts qui avait été transmise aux membres avec leur convocation.

La proposition était la suivante : à la fin de l'article 22 rajouter : « A ce titre deux représentants désignés par le conseil municipal participent au Conseil Syndical ».

Après explications et débat, le Président a demandé à l'ensemble des participants de voter à l'aide du bulletin mis à leur disposition en précisant s'ils sont favorables ou défavorables à la proposition de modification proposée.

Total de voix pour le vote : 69 294 voix (*voix enregistrées à l'émargement, ayant le droit de voter*)

Voix exprimées : 58 519 voix (84.45 %)

- Pour : 11 798 (20.16 %)
- Contre : 44 880 (76.69 %)
- Blanc : 1 841 (3.15 %)

L'amendement MYARD ayant recueilli 20,16 % des voix a été rejeté.



## ▪ Election du président

Il est demandé aux membres du conseil quels sont les candidats au poste de président. Monsieur François LEJEALLE se déclare candidat.

### Premier tour de scrutin

Chaque syndic a complété son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Les bulletins ont été mis dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- à déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) : 1
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

**Résultat du vote : Monsieur François LEJEALLE a obtenu dix (10) voix.**

Monsieur François LEJEALLE ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé président.

Monsieur François LEJEALLE prend la parole : « merci de la confiance que vous venez de me témoigner, merci à tous pour le travail effectué pour la préparation de l'assemblée des propriétaires ainsi que le travail effectué l'année précédente.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux syndics élus lors de l'assemblée des propriétaires du 15 juin ».

## ▪ Election du vice-président

Il est demandé aux membres du conseil quels sont les candidats au poste de vice-président. Madame GANZEL Nathalie se déclare candidate.

### Premier tour de scrutin

Chaque syndic a complété son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Les bulletins ont été mis dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- à déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) : 1
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6



**Résultat du vote : Madame GANZEL Nathalie a obtenu dix (10) voix.**

Madame Nathalie GANZEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-président.

▪ **Composition du Conseil**

➤ **Démission de Madame TA-GNOC**

Le conseil prend acte de la démission de Madame Sandra Ta-Ngoc de ses fonctions de syndic à compter de ce jour.

➤ **Remplacement de Madame TA-NGOC et suppléance**

Suite à la démission de Madame TA-NGOC, un poste de titulaire se retrouve vacant. Conformément à l'article 24.2 des statuts, les syndics démissionnaires sont « remplacés par les syndics suppléants dans l'ordre du tableau » et seront définitivement remplacés lors de la prochaine élection.

Au vu de la « Liste ASP » élue lors de l'assemblée des propriétaires du 15 juin 2021, Madame Patricia BUTEL en tant que premier syndic suppléant, devient titulaire.

Monsieur LIEBAERT devient 1<sup>er</sup> syndic suppléant.

➤ **Liste de membres du conseil à compter du 16 juin 2021**

La composition du conseil s'établit comme suit :

- |                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| • Président        | <b>François LEJEALLE</b>    |
| • Vice-président   | <b>Nathalie GANZEL</b>      |
| • Syndic titulaire | <b>Philippe ALRIC</b>       |
| • Syndic titulaire | <b>Patricia BUTEL</b>       |
| • Syndic titulaire | <b>Frédéric CERTAIN</b>     |
| • Syndic titulaire | <b>Jean-Jacques CHIOZZI</b> |
| • Syndic titulaire | <b>Joël CREVOISIER</b>      |
| • Syndic titulaire | <b>Christian MARC</b>       |
| • Syndic titulaire | <b>Frédéric DELMAS</b>      |
| • Syndic titulaire | <b>Sabine MARNIQUET</b>     |
| • Syndic titulaire | <b>Nathalie PASSEDOUET</b>  |
| • Syndic titulaire | <b>Jean-Luc POTTIER</b>     |
| • Syndic suppléant | <b>Pierre LIEBAERT</b>      |



## ▪ **Renouvellement des commissions**

Les commissions « espaces verts » et « développement durable et environnement » sont fusionnées en une nouvelle commission « espaces verts, développement durable et environnement ».

Les rapporteurs de commission sont élus à main levée à l'unanimité comme suit:

**Administration générale – Sécurité – Juridique** : Philippe ALRIC

**Budget - Finances** : François LEJEALLE.

Le président souhaite que la responsabilité de cette commission soit entièrement dévolue à un autre syndic. Il sera en binôme avec Pierre LIEBAERT le temps qu'il devienne syndic titulaire. Ce qui permettra une transition pour la prise en main des dossiers.

**Urbanisme** : Nathalie PASSEDOUET

**Voirie - Circulation** : Jean-Luc POTTIER

**Espaces Verts, Développement durable et environnement** : Frédéric CERTAIN

**Communication** : Nathalie GANZEL

**Activités hippiques** : Jean-Jacques CHIOZZI

Les rapporteurs des commissions ayant été désignés, Philippe ALRIC invite chaque syndic à s'inscrire dans les commissions qu'il souhaite intégrer. Il est important de créer un « noyau dur » dans chaque commission afin de faire avancer les dossiers. Les inscriptions pourront se faire par mail adressé au service administratif.

Joel CREVOISIER demande une plus grande information au sujet de la tenue des réunions des commissions. Chaque commission pourrait transmettre à l'ensemble du conseil l'ordre du jour ainsi que le compte-rendu des réunions qui se tiennent.

Jean-Luc POTTIER fait part de la difficulté à partager un maximum d'informations de façon collaborative, compte tenu de la taille des fichiers. De plus, les fichiers comportent des données nominatives qui posent la question de la conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Pour l'instant il n'y a pas de solution technique qui a pu être trouvée.

Frédéric DELMAS effectue une recherche afin de trouver une solution pratique pas trop onéreuse pour la transmission de données entre les syndics. Les solutions gratuites trouvées ne sont pas entièrement satisfaisantes. Il rendra compte au conseil du résultat de ses recherches.



▪ **Autorisation de lancement d'une consultation pour le marché de travaux des Caves du Nord (tranche 1)**

Il est proposé au conseil d'autoriser :

- Le lancement de l'appel d'offres du projet de marché public pour les travaux de rénovation des Caves du Nord
- Le président à prendre toutes les dispositions utiles pour la réalisation de cet appel d'offres ou de sa relance en cas d'infructuosité
- Le président à prendre tous les actes de préparation, de passation, d'exécution et de règlement du marché
- Le président à signer le marché public après décision de la commission d'appel d'offres et à prendre les dispositions d'application nécessaires.

La délibération n° 2021-19 relative au lancement d'une consultation pour le marché des travaux des caves du nord est adoptée à l'unanimité.

▪ **Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres pour le marché public de travaux des Caves du Nord**

Il est proposé au conseil de désigner les membres de la Commission d'appels d'offres (CAO) pour l'attribution du marché de travaux pour la restauration des Caves du Nord.

Pour information, Article 33 des statuts :

*« Les commissions d'appels d'offres sont présidées par le président de l'ASP avec voix prépondérante.*

*La commission d'appels d'offres est composée des membres de la commission de travaux concernée (au moins trois) ainsi que de deux suppléants désignés en conseil syndical.*

*Le président et la commission d'appels d'offres peuvent faire appel à des intervenants extérieurs avec voix consultative ».*

Après en avoir délibéré, le conseil désigne les membres de la commission d'appel d'offres pour le marché de travaux de restauration des Caves du Nord comme suit :



**Le président de la commission :** François LEJEALLE, président avec voix prépondérante (conformément aux statuts).

**Les membres à voix délibérative :**

**En tant que membres titulaires :**

- François LEJEALLE
- Nathalie GANZEL
- Philippe ALRIC
- Jean-Jacques CHIOZZI

**En tant que membres suppléants :**

- Nathalie PASSEDOUET
- Christian MARC

La délibération n° 2021-20 relative à la commission d'appel d'offres pour le marché des travaux des caves du nord est adoptée à l'unanimité.

#### ▪ **Médaille du travail et prime 40 ans ancienneté**

Il est proposé au conseil syndical de voter l'attribution d'une prime avec la médaille du travail pour un agent qui a 40 ans d'ancienneté à l'ASP.

Pour rappel, la dernière prime pour 40 ans d'ancienneté versée était de 2 000 euros.

Le conseil décide d'attribuer une prime de 2 000 euros bruts à l'agent concerné.

La délibération n° 2021-21 relative à la prime d'ancienneté des 40 ans est adoptée à l'unanimité.

#### ➤ **Budget-finances (François LEJEALLE)**

##### ▪ **Tarifification de l'occupation du domaine public**

Le président explique qu'une demande a été formulée par un entrepreneur en charge de la rénovation d'une maison avenue des Pyramides.

Le propriétaire souhaite réaliser d'importants travaux qui nécessitent l'installation d'une base vie de 4 m<sup>2</sup>, devant sa propriété et donc sur le domaine de l'ASP.

Une autorisation d'occupation du domaine a été accordée pour l'installation de la base vie, à titre précaire et révocable, pour une durée de deux mois à compter du 1er avril 2021.

Après avoir délibéré, le conseil syndical approuve une tarifification de 2 euros par jour par mètre carré pour l'occupation d'une partie de la contre-allée, propriété de l'ASP. La délibération n° 2021-22 relative à l'occupation du domaine public avenue des Pyramides est adoptée à l'unanimité.



## ➤ Communication (Nathalie GANZEL)

### ▪ **Affiches entrées du Parc**

L'ASP souhaite mettre de nouvelles affiches dans les panneaux qui se trouvent en priorité aux entrées du Parc ainsi que dans les éventuels panneaux disponibles. Les affiches actuelles sont en très mauvais état et doivent être remplacées.

Une demande de réalisation d'une nouvelle affiche a été faite auprès d'un graphiste. Celle-ci est prête à être imprimée.

Nathalie GANZEL demande aux élus municipaux de transmettre cette demande auprès de la municipalité.

### ▪ **Parc actualité n°89**

Le Parc Actualité n°89 sera dédié au compte rendu de l'assemblée des propriétaires.

Tous les syndics qui ont pris des notes lors de l'assemblée peuvent les transmettre afin de les intégrer au compte rendu.

Le Parc Actualité devrait être publié, sauf imprévus, la première semaine du mois de septembre.

### ▪ **Publication des résultats de l'assemblée des propriétaires**

Plusieurs associés ont posé la question de la date de publication des résultats des votes de l'assemblée des propriétaires.

Pour la première année, les résultats seront publiés sur le site Internet et transmis par mail via la Newsletter, en plus de l'affichage habituel sur le panneau qui se trouve devant les bureaux du 13 avenue Cuvier.

## ➤ Urbanisme (Nathalie PASSEDOUET)

### ▪ **Point sur les déclarations préalables de travaux et les permis de construire**

La commission urbanisme s'est rendue aux bureaux de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Urbain (DUAU) le mardi 8 juin 2021.



Une brève présentation est faite par son rapporteur des dossiers consultés :

- **5 permis de construire et d'aménager ont été consultés**

- 3 avis favorables avec prescriptions (modification de la toiture et création d'un niveau sous combles, réalisation d'une maison neuve de 2 logements issue d'une division et changement de destination de locaux en habitation ; création de 2 logements ; création de lucarnes et châssis de toit ; modification de façades...)
- 3 avis favorables (réalisation d'une extension et régularisations suite passage Mairie le 19/10/2020)

- **19 dossiers de demandes préalables et autorisations de travaux**

- 3 refus (modification de façade, de la rampe d'accès au garage et démolition d'une allée bétonnée, édification d'un mur de séparation entre la maison existante et la nouvelle maison et remplacement d'une clôture grillagée par une clôture en en maille soudée avec Pare-vue en tôle)
- 10 avis favorables avec prescriptions (avec notamment construction d'une véranda en bois et aluminium marron, isolation des façades par l'extérieur et la modification de baies en façade – transformation du garage en pièce de vie – déplacement de l'accès piéton et modification de la terrasse...)

L'ASP sera vigilante pour un dossier en particulier pour lequel la surface créée est probablement supérieure au 14 m<sup>2</sup> annoncés. La surface d'espaces verts n'est pas conforme à ce qui est prévu par le Plan local d'urbanisme (478 m<sup>2</sup> au lieu de 700 m<sup>2</sup>).

Les cheminements pavés qui devaient être remplacés ne l'ont pas été.

- 6 avis favorables (Réfection d'un local, création d'une terrasse, ravalement de l'intégralité de la façade, réfection de toiture en tuiles à l'identique, réfection de l'isolation extérieure et ravalement...)

**2 dossiers non vus affichés à la mairie par erreur**

- Remplacement de clôture. La déclaration préalable n'aurait pas dû être affichée.
- Réfection de clôture avec muret et barreaux. Rejet tacite du dossier qui est à la signature.

Serge GODAERT précise que l'ASP ne peut voir que les permis de construire et les déclarations signés. Les dossiers en cours d'instruction doivent rester confidentiels.

Pour ce qui concerne les rejets tacites, il s'agit généralement de pièces manquantes dans les dossiers.



Précision concernant les déclarations préalables, il faut avoir en tête que nombreux éléments sont déclaratifs. Il n'est pas possible de demander des justificatifs au sujet de la distribution interne des logements ni de rentrer dans les propriétés sans l'accord du propriétaire.

Nathalie PASSEDOUET alerte sur le fait que lors de l'assemblée des propriétaires, de nombreux associés ont posé des questions au sujet des travaux envisagés avenue Desaix. L'élagage drastique des arbres et le chantier en cours alors qu'aucun permis n'est affiché inquiètent.

Serge GODAERT rappelle que le dossier a été déposé et est en cours d'instruction. De plus, 80% de la surface restante est en zone boisée classée. Il reste une partie du terrain avec un droit à construire.

Pour ce qui concerne l'assemblée des propriétaires, Serge GODAERT s'interroge sur le fait que le rapport de la commission urbanisme mentionne « des irrégularités ». Cette mention a vexé les services de l'urbanisme, ce qui est dommage.

Nathalie PASSEDOUET précise que le terme irrégularités ne visait en aucun cas le travail des services de la DUAU mais celles d'un propriétaire en particulier. Elle rappelle par ailleurs, que le rapport de la commission urbanisme ainsi que son allocution lors de l'assemblée des propriétaires, mentionnent clairement la coopération entre l'ASP et la DUAU pour la préservation du Parc.

### ➤ Voirie et circulation (Jean-Luc POTTIER)

#### ▪ **Points sur la voirie et la circulation dans le Parc**

Le rapporteur fait un bref bilan des activités de la commission.

19 questions /dossiers sont en cours. Il s'agit le plus souvent de problèmes liés à des incivilités et les entrées charretières.

Le rapporteur rappelle que l'ASP est actuellement engagée auprès de la mairie sur trois grands projets évoqués lors du dernier conseil du 2 mars 2021.

Il n'y a pas de sujets en particulier à présenter ce soir.

Pour terminer, il fait part au conseil du besoin de plus en plus exprimé par les résidents pour la répression des incivilités.



## ▪ **Marquage arrêt de bus Marine-Moskowa**

Le président prend la parole pour évoquer le marquage qui a été réalisé par les services de la ville avenue de la Moskowa.

Début avril, l'ASP a été informée d'une demande de changement du point d'arrêt du bus de ramassage scolaire pour le lycée Evariste Galois, de la place Marine à l'avenue de la Moskowa avec 2 marquages au sol en jaune, un passage piétons et des panneaux de signalisation.

L'ASP a exprimé son refus de ces marquages jugés excessifs et ce d'autant plus que l'arrêt actuel existait depuis des décennies sans aucun problème de sécurité. Le 28 mai, nous avons constaté que les marquages avaient été faits sans que nous ayons été prévenus. Nous mettant ainsi devant le fait accompli.

Le président réaffirme son mécontentement face à de telles méthodes et s'interroge sur l'intérêt de consulter l'ASP en amont si notre décision importait peu.

Claude KOPELIANSKIS répond en précisant que le marquage pour cet arrêt a été réalisé rapidement. En effet, la société de bus avait informé la Mairie que sans ce marquage, le bus ne s'y arrêterait pas.

Serge GODAERT ajoute que la ligne de bus appartient à Ile-de-France Mobilités qui décide en tant qu'autorité organisatrice des transports. L'ASP pourrait entrer en contact avec eux pour évoquer ce sujet.

## ➤ **Espaces verts (Christian MARC)**

### ▪ **Points sur les abattages et les plantations 2021**

Comme tous les ans, l'ASP a entrepris des travaux d'abattages et d'élagages. Ils sont réalisés par notre prestataire SMDA pour les arbres les plus grands, et nos équipes pour les branches basses.

La campagne de plantation s'est bien déroulée.

Les détails des abattages et des plantations ont été présentés lors du conseil du 2 mars 2021.

## ➤ **Développement Durable et Environnement (Joel CREVOISIER)**

### ▪ **Installations de ruchers à la carrière Sainte-Hélène**

2 apiculteurs se sont installés à la Carrière Sainte-Hélène. C'est l'espace rêvé pour les abeilles. Il y a juste la difficulté du retard de floraison dans le Parc.



### ■ **Tonte différenciée des réserves**

Pour rappel, le principe de la tonte différenciée des réserves consiste à ne pas traiter de la même manière l'ensemble des réserves. Il s'agit d'adapter le mode d'entretien de chaque espace vert en fonction de ses usages et de ses caractéristiques. Des interventions moins systématiques et plus personnalisées des réserves permettent, entre autres, de garantir un Parc plus équilibré, plus résistant, et moteur de la biodiversité.

On peut constater que cela fonctionne bien, encore cette année, pour la préservation de la biodiversité.

### ■ **Frelons asiatiques : un projet à lancer**

Pour la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques, l'ASP pourrait être un site pilote pour un projet de prévention. L'idée est d'organiser un maillage du Parc afin de lutter de manière efficace contre ce nuisible avec des pièges sélectifs.

En effet, le système de piégeage a de nombreux inconvénients dont celui de piéger des espèces pollinisatrices utiles à l'environnement. Il faut donc être prudent sur ce sujet.

Ce projet de maillage sera mis à l'étude en septembre.

### ■ **Journée le Parc sans voiture**

Le projet de fermer le Parc à la circulation dans un but éco responsable avait été lancé l'année dernière. Des réunions ASP-Mairie, notamment avec Claude KOPELIANSKIS se sont tenues avant la pandémie.

Ce projet sera également relancé dans les prochains mois.

Philippe ALRIC informe que le 3 octobre 2021, pour le mois octobre rose, des courses à pied seront organisées par la Mairie. A cet effet, des voies du Parc seront coupées à la circulation. Cette journée sera un bon test pour le projet du Parc sans voiture.

### ➤ **Activités hippiques (Jean-Jacques CHIOZZI)**

Jean-Jacques CHIOZZI félicite Patricia BUTEL qui a rejoint l'ASP. C'est une professionnelle de l'hippisme qui va redonner un nouvel élan à la commission hippique.



## II – Rapport des commissions

### ➤ Administration Générale – Sécurité – Juridique (Philippe ALRIC)

Philippe ALRIC souhaite la bienvenue à Monsieur Claude KOPELIANSKIS en tant que nouveau représentant de la ville au conseil syndical de l'ASP.

Il présente nommément les nouveaux syndics élus lors de l'assemblée des propriétaires et les félicite pour leur élection :

- Madame Patricia BUTEL
- Monsieur Frédéric CERTAIN
- Monsieur Pierre LIEBAERT

### ▪ **Résultats des votes suite aux assemblées des propriétaires du 15 juin 2021**

#### I. Résultat des votes suite à l'assemblée ordinaire du 15 juin 2021

Nombre de rôles émis : 3 278 totalisant 200 000 voix

Quorum enregistré : 103 672 voix

Retrait pour le vote :

- 2 743 (pouvoirs reçus hors délai, c'est-à-dire après le 10 juin)
- 32 487 (France Galop, au-delà des 10 000 voix – art.12 des Statuts)

#### **Résultats des votes - Liste « ASP »**

Total de voix pour le vote : 68 442 voix (*voix enregistrées à l'émargement, ayant le droit de voter*)

Voix exprimées : 68 219 voix (99,67 %)

- Pour : 66 661 (97,72 %)
- Contre : 168 (0,25 %)
- Blanc : 1 390 (2,03%)

Sont élus en tant que syndic pour un mandat de 6 ans :

- Monsieur Jean-Jacques CHIOZZI,
- Monsieur Jean-Luc POTIER,
- Madame Sandra TA-NGOC
- Monsieur Frederic CERTAIN



### ▪ Transformation d'une écurie en garde-meubles

Une écurie a été rachetée dans le Parc et sera transformée en garde-meubles. Ce qui est dommage pour les entraîneurs à la recherche de boxes pour leurs chevaux.

Patricia BUTEL déplore cette nouvelle. Cela ne va pas dans le sens des pratiques qui pourraient inciter les entraîneurs à venir dans le Parc.

Jean-Jacques CHIOZZI souligne qu'il y a certainement quelque chose à faire mais cela ne peut pas venir de l'ASP. France Galop, ne bougera pas sur ce sujet car ce n'est pas sa vocation. Peu d'entraîneurs ont les moyens financiers et la volonté d'acheter une écurie. De plus, il y a le problème du logement du personnel.

Pour Frédéric CERTAIN, cette problématique pourrait être traitée par des professionnels de l'immobilier. Ce serait l'occasion de faire un projet de pépinières par exemple.

Jean-Jacques CHIOZZI précise que France Galop avait un projet de pépinières sur l'hippodrome mais celui-ci est stoppé pour le moment.

### III – Divers

#### ▪ Date des prochaines réunions

- **Bureau** : mercredi 15 septembre 2021 à 20h30
- **Conseil Syndical** : mercredi 6 octobre à 20h30

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, **la séance est levée à 23h22.**

Le président

**François LEJEALLE**